Allemagne : la justice autorise la mise sous surveillance de l'AfD

08/03/2022 à 23h01



Les services allemands de renseignement sont autorisés à exercer leur surveillance sur le parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD), a décidé mardi 8 mars la justice administrative, déboutant la formation politique qui contestait cette mesure très sévère.

Il y a «*suffisamment d'indices réels de tendances anticonstitutionnelles au sein du parti*» pour justifier cette surveillance, a jugé le tribunal administratif de Cologne, qui avait été saisi de plusieurs recours. **La décision de l'Office de protection de la Constitution de placer l'AfD parmi les «*cas suspects*» – ce qui lui permet de surveiller ses communications ou encore d'introduire des informateurs dans ses rangs** – avait fait grand bruit il y a un an, à sept mois des élections législatives de septembre.

Le placement sous surveillance est marqué du sceau politique de l'infamie en Allemagne car en général réservé à des groupuscules ultra-radicaux. L'AfD était parvenue à faire suspendre la décision des services de renseignement en invoquant divers motifs dont, selon elle, une rupture l'«*égalité de chances*» entre partis à l'amorce de la campagne électorale. […]

Le Figaro